

Questions au Feuilleton

2. Le moral des membres de la GRC ne semble pas poser de problèmes dans la région de Toronto.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—L'ALLOCATION AU CONJOINT

Question n° 1971—**M. Knowles:**

1. Au cours de chacun des mois de 1980, combien de personnes ont touché les allocations versées au conjoint que prévoit la loi sur la sécurité de la vieillesse et parmi celles-ci, combien compte-t-on a) d'hommes, b) de femmes?

2. Pour chaque mois de 1980, quel a été le montant moyen versé au conjoint plus jeune, lorsque les deux conjoints étaient vivants, et quel a été le montant moyen versé au survivant du conjoint plus âgé décédé?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1 et 2. Voir ci-après:

Nombre de personnes touchant l'allocation au conjoint versée en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse

1980	1. Nombre de bénéficiaires	2. Prestation moyenne
Janvier	79,071	\$164.09
Février	80,350	168.82
Mars	81,024	168.54
Avril	71,016	170.90
Mai	75,562	162.16
Juin	80,122	163.91
Juillet	82,571	181.27
Août	83,095	180.16
Septembre	83,563	178.40
Octobre	83,497	185.32
Novembre	83,957	186.48
Décembre	84,333	186.10

NOTE: 1. a) et b). Les données indiquant le sexe des bénéficiaires de l'allocation au conjoint ne peuvent pas être obtenues régulièrement. Toutefois, selon les données réunies pour juin 1980 seulement, il y avait ce mois-là 6,834 hommes et 73,288 femmes bénéficiaires.

2. La prestation moyenne versée aux bénéficiaires de l'allocation au conjoint ne peut pas être décomposée de manière à obtenir le versement moyen payé au jeune conjoint quand les deux vivent, et au conjoint survivant quand l'aîné des deux est décédé.

LES CAISSES DE RETRAITE DU CN

Question n° 1982—**M. Knowles:**

1. Quelle somme globale figurait dans les livres de caisse de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada le 31 décembre a) 1978, b) 1979, c) 1980?

2. Quel taux d'intérêt les caisses ont-elles rapporté en a) 1978, b) 1979, c) 1980?

3. Quel taux d'intérêt a été porté au crédit des caisses pendant les années terminées le 31 décembre a) 1978, b) 1979, c) 1980?

4. Quelle somme tirée des cotisations des employés s'est ajoutée à ces caisses pendant les années terminées le 31 décembre a) 1978, b) 1979, c) 1980?

5. Quelle somme s'est ajoutée à ces caisses comme cotisation régulière des Chemins de fer nationaux du Canada pendant les années terminées le 31 décembre a) 1978, b) 1979, c) 1980 ?

6. Combien d'argent le Canadien National a-t-il ajouté à ces caisses par d'autres moyens au cours des années terminées le 31 décembre a) 1978, b) 1979, c) 1980?

7. Les Chemins de fer nationaux du Canada doivent-ils de l'argent aux caisses susmentionnées et, dans l'affirmative, combien et quelles mesures prennent-ils pour payer ces dettes?

8. Quelle somme totale a été payée en pensions à même les caisses susmentionnées au cours des années terminées le 31 décembre a) 1978, b) 1979, c) 1980?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la direction des chemins de fer nationaux du Canada:

1. a) \$1,815,514,274;

b) 2,073,487,974;

c) 2,419,762,284.

2. Pour calculer le rendement, nous nous sommes servis de la formule de Statistiques Canada selon laquelle l'investissement est réputé être les investissements d'ouverture ajoutés aux investissements de fermeture moins les gains divisés par deux. Selon cette formule, le rendement est le suivant:

a) 7.89 p. 100;

b) 11.22 p. 100;

c) 12.75 p. 100.

3. a) \$128,113,932;

b) 201,508,600;

c) 264,587,072.

Net

4. a) \$56,619,429;

b) 64,522,094;

c) 69,582,060.

5. a) \$135,637,393;

b) 139,664,761;

c) 141,201,135.

6. a) \$20,050,500;

b) 45,751,900;

c) 41,741,700.

7. Au 31 décembre 1980, le passif des Chemins de fer nationaux du Canada s'élevait à \$6,573,652 couvrant les postes de décembre. Cette dette a été payée en janvier 1981.

8. a) \$140,376,729;

b) 155,402,954;

c) 169,429,815.

LA BANANE

Question n° 2060—**M. Cossitt:**

1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce prend-il des mesures spéciales pour promouvoir les importations annuelles de bananes?

2. Le ministère a-t-il chargé des agences du gouvernement, comme le Conseil national de recherches du Canada, d'étudier la possibilité de cultiver au Canada la banane en grandes quantités en atmosphère contrôlée, en ayant notamment recours à l'énergie solaire?

3. La politique du gouvernement consiste-t-elle à promouvoir la culture et l'importation de la banane afin que le Canada soit un jour reconnu comme la plus grande république de banane au monde?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Non.